



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION (LACS ET RIVIERES)

No(s) de concession : 113

Commune : 1025 St-Sulpice

Parcelle(s) : 714

Bénéficiaire

Prénom : Laurent

Nom : Ramelet

Raison sociale : Union Nautique des Pierrettes

Rue et n° : Ch. du Petit Port

Case postale : 13

NPA : 1025

Localité : St-Sulpice

N° de tél. : 079/380 93 55

E - mail : info@portdespierrettes.ch

Pièces à joindre : (détails voir au verso)

- Plan de situation conforme à l'état des lieux actuels, établi par un géomètre officiel qui doit mentionner la demande d'une nouvelle concession (renouvellement). Ce plan devra faire figurer avec précision l'ensemble des ouvrages actuels et projetés situés sur le domaine public cantonal des eaux.
- Quelques photos qui attestent que les ouvrages sont en bon état.
- Coupe(s), profil(s) en long ou de détail(s) des ouvrages nécessaire(s) à l'intelligence du projet de renouvellement.
- Une note descriptive et justificative de la demande de renouvellement (le besoin du maintien des ouvrages) avec, si connu, un historique de la concession.

Remarques importantes :

- Ces documents peuvent nous être soumis préalablement avant d'en établir 5 exemplaires signés par le géomètre et le propriétaire.
- La concession sera renouvelée et délivrée sous réserve du résultat de l'enquête publique.
- Les concessions riveraines des lacs sont octroyées moyennant qu'un passage public soit réservé le long de la rive et que la vue de ce passage soit sauvegardée (art. 16, LML). Si le passage n'existe pas ou qu'il est incomplet, il sera étendu sur toute la largeur de la parcelle sous forme d'une restriction légale.
- Si le concessionnaire est au bénéfice d'autres autorisations au droit de la parcelle concernée, celles-ci pourront être regroupées dans la concession. Les autorisations de pompage au lac seront maintenues pour autant qu'elles soient toujours d'actualité.

Ce formulaire rempli ainsi que les annexes sont à envoyer à :

DGE Direction
générale
de l'environnement

Rue du Valentin 10
1014 Lausanne
Tél. 021 316 75 04
info.dpeau@vd.ch



DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUELEMENT ANTICIPE DE L'ACTE DE CONCESSION

Madame la Conseillère d'Etat du Canton de Vaud, Béatrice Métraux
Monsieur le Directeur général de la DGE, Cornelis Neet
Monsieur le Chef de la Division DGE-EAU, Philippe Hohl
Monsieur le Gestionnaire du Domaine Public, Guy Gilliland

Concerne: Acte de Concession pour usage d'eau Morges no 113 échéant le 31 décembre 2028.

Mise à l'enquête publique à Saint-Sulpice en 2021.

L'Union Nautique des Pierrettes, association créée en 1944, pour la gestion du port des Pierrettes, sollicite le renouvellement de la concession 113 pour 30 ans.

Elle a reçu du propriétaire, le Canton de Vaud, sa première concession en 1948.

Depuis, le Canton de Vaud a accordé à notre association 6 renouvellements, le dernier en date de 1998 pour 30 ans.

Depuis 77 ans notre association a développé et entretenu les infrastructures du port sans aucune aide financière de l'État.

En plus de la concession d'usage d'eau 113, le port est régi par:

- Le classement partiel du port et du site du port des Pierrettes, adopté le 20 mars 2002.
- Un plan partiel d'affectation (PPA), commune de Saint-Sulpice, adopté le 18 septembre 2002.
- Un droit distinct et permanent de superficie (DDP), sur parcelle DP 9000, échéant le 30 juin 2034.

L'avenir nécessite des travaux importants pour pérenniser les infrastructures; c'est pourquoi l'Union Nautique des Pierrettes a besoin de garanties temporelles pour envisager les travaux nécessaires au maintien des bassins en état et permettre l'amortissement des coûts.

L'association sollicite auprès de la DGE et de la Gestion du Domaine Public le renouvellement de la concession pour usage d'eau Morges no 113.

Durée sollicitée de la concession, 30 ans, échéance de la concession, le 31 décembre 2051.

Situation actuelle:

La gestion du port des Pierrettes, par l'Union nautique des Pierrettes, consiste à administrer 250 membres et entretenir les infrastructures de 214 places d'amarrage.

Places accessibles à tous sur liste d'attente.

Tournus: environ 5 % par année.

Les différentes activités du port des Pierrettes sont:

- Pêche amateur,
- Batellerie de plaisance à moteur et à voile,
- Écolage de navigation et plongée assurés par les Sports Nautiques Universitaires.

Les infrastructures de la grue et des zones techniques assurent le bon fonctionnement du port.

Diverses places de parc sont disponibles pour les membres et les résidents des cabanons, de même que la buvette et sa terrasse.

Les membres de l'association sont régis par les statuts, le règlement et les tarifs de location, tous approuvés par le Conseil d'État du Canton de Vaud.

Les membres sont admis lors de l'assemblée générale annuelle. Ils ont l'obligation de participer aux travaux d'entretien du port un jour par année, durant 6 ans. Le comité, composé de membres bénévoles gère administrativement l'association.

Investissements réalisés à ce jour:

Pour se projeter sur les 30 prochaines années, nous pouvons nous appuyer sur les réalisations de l'association de l'Union Nautiques des Pierrettes des 30 ans précédents.

Nous développons, ci-après, ces réalisations dont les coûts ont été intégralement financés par les membres de l'association.

1990 création de l'avant-port **750'000.-**



1998-1999 cabanon **450'000.-**



1995 dragage du port: 110'000.- 2004 dragage avant-port: 75'000.-
2012 dragage goulet: 28'000.-



2007 remplacement de la grue + réfection murs et surfaces 400'000.-



Résumé des investissements et des frais d'exploitation des 30 dernières années.

Gros travaux financés par des emprunts
auprès des membres

CHF 1'813'000.-

Charges structurelles

- 20'000.- d'entretien par an
- Total des intérêts durant 30 ans
- Amortissement intégral
- Total

CHF 600'000.-

CHF 1'200'000.-

CHF 1'813'000.-

CHF 3'613'000.-

Investissements futurs

Dans les premières années du renouvellement de la concession de 2021 à 2051.

Le renouvellement de l'Acte de Concession pour usage d'eau Morges no 113, couplé avec la mise à échéance identique du droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur parcelle, DP 9000, permettra à l'association d'investir sur les projets détaillés ci-dessous:

investissements urgents



- Réfection des murs des quais ouest, sud et goulet, environ CHF 400'000.-



investissements ultérieurs

Dragage de l'ancien port, surface 4'000 m²
PRIX pour 1000 m³ de boues.

| | |
|-------------------------|---------------|
| élimination par noyage | CHF 67'500.- |
| camions boues égouttées | CHF 280'000.- |
| camions boues humides | CHF 310'000.- |



Dragage de l'avant-port,
surface 4'100 m2 PRIX pour 1000 m3.



| | |
|-------------------------|---------------|
| élimination par noyage | CHF 67'500.- |
| camions boues égouttées | CHF 280'000.- |
| camions boues humides | CHF 313'000.- |

- Remise en état des autres murs de l'ancien port (non chiffré)
- Adoption d'un nouveau système de pontons d'amarrage (non chiffré)

Le total des investissements à venir connus s'élève déjà à environ 1,5 million. Les investissements ultérieurs atteindront vraisemblablement plusieurs millions.

Dans ces conditions, Madame la Conseillère d'État du Canton de Vaud, Béatrice Métraux, Monsieur le Directeur général de la DGE, Cornelis Neel, Monsieur le Chef de la Division DGE-EAU, Philippe Hohl, Monsieur le Gestionnaire du Domaine Public, Dominique Gilliland, il apparaît clairement que nous ne pouvons raisonnablement envisager ces investissements sans prolongation de la concession jusqu'en 2051.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la consultation de notre dossier et espérons que vous lui réserverez bon accueil.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos plus respectueuses salutations.

St-Sulpice, le 10 juin 2021/jar

Union Nautique des Pierrettes


Le Président
Jean-Marc Meylan


Le secrétaire
Laurent Ramelet